



La Secrétaire Générale

N°ELISE D21SGVP-001400

Paris, le **30 DEC. 2021**

NOTE à l'attention de : Mesdames les Directrices et Messieurs les Directeurs de la Ville de Paris

Objet : **Renforcement des consignes sanitaires Covid-19**

Dans la continuité de la note du 10 décembre dernier, et compte tenu de l'évolution de la situation épidémique, les mesures sanitaires doivent de nouveau être renforcées pour protéger nos agents pour limiter les désorganisations de service que les contaminations peuvent entraîner.

1. Vaccination des agents

Dès le 28 décembre, le délai de la dose de rappel est ramené à **trois mois** après la dernière injection ou la dernière infection au Covid-19.

Ce rappel vaccinal est ouvert à toutes les personnes de 18 ans et plus depuis le 24 décembre 2021. En parallèle de l'offre vaccinale « grand public », je vous rappelle la possibilité pour nos agents d'accéder à un rendez-vous en écrivant à : **DRH-vaccinationCOVID@paris.fr**

2. Port du masque et gestes de protection :

Le maintien des gestes de protection est primordial :

- Le port du masque en intérieur et dans les véhicules est impératif. Comme c'est déjà le cas depuis plusieurs mois pour certaines catégories d'agents, des masques FFP2 peuvent être mis à disposition des agents qui le souhaiteraient. Je vous laisse faire remonter au service de gestion de crise vos éventuels besoins en la matière.
- Le port du masque est par ailleurs rendu obligatoire sur la voie publique par l'arrêté du Préfet de Police en date du 29 décembre 2021 ;
- La distance maximum doit être respectée, notamment pendant les temps de repas et de pause, dès que le masque est enlevé ;
- Les portes et fenêtres doivent être ouvertes en permanence ou au moins 10 minutes toutes les heures ;
- Le lavage ou la désinfection des mains doit être régulière.

Une réflexion est également en cours sur la possibilité de mettre à disposition de certaines catégories d'agents des autotests afin de limiter les risques de contamination.

3. Télétravail et organisation du travail

Conformément aux consignes gouvernementales, et dans la continuité des précédentes recommandations, le télétravail est, à compter du 4 janvier, **obligatoire 3 jours par semaine** pour toutes les activités télétravaillables, voire porté à 5 jours pour les activités qui le permettent.

Pour les activités qui ne sont pas télétravaillables, je vous invite, en concertation avec les équipes, à revoir l'organisation de l'occupation des espaces en privilégiant les roulements et/ou toute autre mesure qui limite la densification dans les lieux de travail ou d'accueil du public.

4. Réunions et moments de convivialité

Il vous est demandé de :

- Limiter au maximum le nombre de réunions en présentiel ;
- Et pour les réunions qui doivent être maintenues en présentiel, de limiter le nombre de participants en présentiel en favorisant les formats hybrides.

L'objectif est de limiter au maximum les brassages, en appliquant scrupuleusement les jauges des salles. Les instances de dialogue social doivent se faire à distance ou selon un mode hybride en limitant en présentiel le nombre de participants de façon à s'assurer du respect des règles de distanciation physique.

Le protocole sanitaire est d'ores et déjà renforcé dans les restaurants administratifs.

Enfin, tous les moments de convivialité envisagés en ce début d'année en présentiel sont prohibés.

5. Isolement et absentéisme

De nouvelles règles sur l'isolement des cas positifs et des cas contacts doivent être annoncées dans les prochains jours. Dans l'attente, je vous rappelle le principe d'isolement de toute personne présentant des symptômes, avec possibilité de télétravail.

Dans le cadre du reporting régulier lié à la crise sanitaire, il vous est demandé de remonter au service de gestion de crise le taux d'absentéisme dans vos directions ainsi que toute alerte relative à la continuité de service.

Comme depuis le début de cette crise, je vous invite à partager ces consignes et les modalités de leur mise en œuvre avec vos représentants syndicaux.

Je vous remercie pour votre constance et votre mobilisation sans faille pour la protection de nos agents et pour le maintien du service public parisien.



Marie VILLETTE